



Commune de ANS
A l'att° des Membres du Conseil Communal
Esplanade de l'Hôtel Communal 1
4430 ANS

Herstal, le 10 novembre 2021

Nos réf.: INT/Instances/AGO2021.12/Convoc/ChC/sd

Département : Administration générale - Agent traitant : Stéphanie DUMOULIN 04/240.74.53

Chef de service : Christophe CLAES, Tél. : 04/240.74.52

Mesdames, Messieurs,

Au nom du Conseil d'administration¹, j'ai le plaisir d'inviter votre Commune à participer à notre Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra au siège social, Pré Wigi, 20 à 4040 Herstal, le 23 décembre 2021 à 17 heures.

Elle a à son ordre du jour les points suivants :

1. Bureau - Constitution
2. Stratégie - Plan stratégique 2020-2022 - Actualisation 2022
3. Administrateurs - Démissions/nominations

Nous profiterons de cette réunion plénière pour également vous présenter le *bilan des inondations que nous avons connues en juillet 2021.07*, les différentes actions prises à leur suite et conférer avec vous des enseignements que nous pouvons en tirer.

Cette assemblée se tiendra dans le respect des mesures sanitaires en vigueur au jour de sa tenue et les mesures de prévention nécessaires à la sécurité de chacun seront mises en œuvre.

Pour rappel, les membres des conseils communaux et provinciaux intéressés ainsi que toute personne domiciliée sur le territoire d'une des Communes associées ou de la Province de Liège peuvent assister en qualité d'observateur aux séances sauf lorsqu'il s'agit de question de personnes².

Les notes de synthèse, propositions de décisions et documents relatifs aux points à l'ordre du jour de l'assemblée sont téléchargeables sur notre site internet www.intradel.be, dans la rubrique « Médiathèque » en sélectionnant la thématique de recherche « Assemblées générales » et en cliquant sur rechercher.

¹ En application de l'art. 19 Statuts

² Mention obligatoire - v. L1523-13§1 CDLD

Dans le respect de l'article L1523-23 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous vous remercions d'en faire part à l'ensemble des membres du Conseil afin qu'ils puissent prendre connaissance de ces documents, de procéder à l'affichage de la présente convocation dans les 48 heures de sa réception et de reprendre le point 2 de notre ordre du jour, à savoir l'actualisation 2022 de notre plan stratégique 2020-2022 à l'ordre du jour de votre prochain Conseil.

La présence d'au moins un de vos délégués est nécessaire pour vous représenter à la dite assemblée.

Nous vous remercions de vous en assurer auprès de ces derniers. A défaut, nous pourrions ne pas réunir le quorum de présence nécessaire, ce qui empêcherait l'Assemblée de se prononcer sur les points qui lui sont soumis et nous obligerait à la réunir une nouvelle fois pour ce faire.

A défaut de délibération du Conseil communal, chacun de vos cinq délégués disposera d'un droit de vote libre correspondant au cinquième des parts vous attribuées, y compris l'actualisation de notre plan stratégique³.

Nous sommes bien évidemment à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'assurance de mes sentiments distingués.

Pour le Conseil d'administration,
M. Luc JOINE,



Directeur général
Secrétaire du Conseil d'administration

³ Art L1523-12 §1er